

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

AC0FDB0871024E8...

Désignation de l'entreprise : SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	7 535 400	FB		FC	7 535 400	6 855 557		
	Production vendue <div><div>biens*</div><div>services *</div></div>		FD	6 221	FE		FF	6 221	9 789		
			FG	886 123	FH		FI	886 123	1 090 058		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	8 427 744	FK		FL	8 427 744	7 955 404		
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO		47 080		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	225 538	45 213		
	Autres produits (1) (11)						FQ	515	4 190		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 653 797	8 051 887		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	4 347 199	3 554 623		
	Variation de stock (marchandises) *						FT	75 679	528 182		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 424 170	1 239 567		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	66 009	89 976		
	Salaires et traitements *						FY	1 815 272	1 688 089		
	Charges sociales (10)						FZ	382 015	340 769		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations <div><div>- dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)</div><div>- dotations aux provisions</div></div>	HS		GA	284 315	213 280				
					GB						
					GC	6 599	163 043				
					GD						
	Autres charges (12)						GE	13 754	82 431		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 415 012	7 899 961		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	238 785	151 926			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 684	1 937		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	308	311		
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	5 992	2 248		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		308		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	36 421	21 769		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	36 421	22 077		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(30 429)	(19 829)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	208 356	132 097			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

[Signature]
A. C. B. B. (Suite)

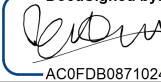
4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 229	17 593	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	52 574	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	54 803	19 093	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	17 379	4 592	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	4 593		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	18 625		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	40 597	4 592	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	14 206	14 500	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	53 012	34 288	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 714 591	8 073 227	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 545 041	7 960 918	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	169 550	112 309	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP		4 334
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC		
	(9)	Dont transferts de charges			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A1	62 495	23 380
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9	A4		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				40 597	54 803
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : ALLEE DE LA MARQUE 59290 WASQUEHAL			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 8 4 3 7 5 2 3 4 0 0 3 5 6			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122023					
			N-1 31122022					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	37 611	34 672	2 938	15 164
		Fonds commercial (1)	AH	AI	654 185	42 471	611 714	643 567
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 171 571	1 342 961	828 610	927 298
		Immobilisations en cours	AV	AW	7 217		7 217	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	147 218		147 218	155 604	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 017 802	1 420 105	1 597 697	1 741 634	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	621 559	6 599	614 960	683 462
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	659 043		659 043	594 106
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 446 316		1 446 316	1 363 060
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	37 924		37 924	37 617
Disponibilités		CF	CG	1 593 173		1 593 173	1 440 058	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 950		24 950	34 359	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 382 967	6 599	4 376 368	4 152 661	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	7 400 768	1 426 704	5 974 064	5 894 295	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 24 051		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :365 000.....)	DA	365 000	365 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 500	36 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	652 987	720 678
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	169 550	112 309
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 224 038	1 234 488
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	18 625	
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	18 625	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 366 193	1 692 028
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV		23 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 819 295	2 395 652
	Dettes fiscales et sociales	DY	534 903	547 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 721	890
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 291	
	TO TAL (IV)	EC	4 731 402	4 659 808
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	5 974 064	5 894 295
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 750 336	3 408 321
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 268	14 513

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ALPHA MOBILES SYSTEMES
SAS au capital de 365.000 euros
Centre d'affaires du Molinel
Bâtiment C, 3ème étage
Allée de La Marque
59290 Wasquehal
RCS Lille Métropole n°384 375 234

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

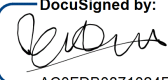
AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31/12/2023

EXTRAIT

L'associé unique décide de procéder à la distribution de l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 169.550 euros.

Certifié conforme
Le Président

14 juin 2024

DocuSigned by:

AC0FDB0871024E8...

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 974 064** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 714 591** euros et un total **charges** de **8 545 041** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **169 550** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.



Dimitri LOXEMAND
Marc-Antoine CANLER
Fabrice CUKIERMAN
Antoine LOGEZ
Commissaires aux comptes - associés

Anthony VENUTO
Associé

Réception sur rendez-vous

ALPHA MOBILES SYSTEMES

SAS au capital de 365 000 €
Siège social :
CENTRE DES AFFAIRES DU MOLINEL
ALLEE DE LA MARQUE
59290 WASQUEHAL

Exercice clos le 31/12/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport du commissaire aux comptes
SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES
31/12/2023

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ALPHA MOBILES SYSTEMES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport du commissaire aux comptes
SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES
31/12/2023

Verifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des

Rapport du commissaire aux comptes
SAS ALPHA MOBILES SYSTEMES
31/12/2023

procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq en Baroeul,
Le 27 Mai 2024

Dimitri LOXEMAND
Commissaire aux Comptes

DocuSigned by:
 **fil rouge**
7F87A283487A462...